



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION ADMINISTRATIONS/
PAD/PSF/UCAM/GROUPEMENTS DES ACCONIERIS
A/S
MESURES ADDITIONNELLES POUR LA PREVENTION DU COVID-19 AU PORT DE DOUALA**

L'an deux mille vingt et le dix-huit du mois de mars 2020, s'est tenu une séance de travail regroupant la Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables, les présidents des Syndicats de Groupements des Acconiers, l'UCAM, le Poste de Santé aux Frontières (PSF), la Douane, la Police, la Gendarmerie, les autres partenaires de la place portuaire, et le PAD dans la salle des conférences de la Capitainerie du Port.

La liste de présence est jointe en annexe.

La réunion a démarré à 15 heures 05 minutes par le mot de bienvenue de Monsieur ABDOUL HAKIM, Directeur de la Capitainerie et président de séance. Après les civilités d'usage, le Directeur de la Capitainerie a lu l'instruction N°1 du PM relative à la fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes du Cameroun et a rappelé aux participants les mesures urgentes qui avaient été prises par le PAD et le PSF en relation avec les agents maritimes depuis la déclaration le 30 janvier 2020 du Coronavirus Urgence de Santé Publique de Portée Internationale par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce qui avait suscité la tenue de plusieurs réunions de concertation et de sensibilisation et la mise en place du dispositif au Port de Douala par le Communiqué N°0455/20/DCAP/DG/PAD du 06 février 2020 pour limiter la propagation de la pandémie COVID-19.

Tenant compte des instructions données par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement le 18 Mars 2020 relative à la stratégie gouvernementale de riposte face à la pandémie de Coronavirus (CORVID-19), le Directeur de la Capitainerie présente à l'assistance l'objet de cette rencontre articulé autour des points ci-après pour rendre applicables ces instructions. Il s'agit de :

- L'évaluation du dispositif mis en place au Port de Douala par Communiqué N°0455/20/DCAP/DG/PAD du 06 février 2020 pour limiter la propagation de la pandémie ;
 - Echanges sur les orientations données par le DG/PAD relatives aux mesures additionnelles à appliquer sur la place portuaire.
1. L'évaluation du dispositif mis en place au Port de Douala par Communiqué N°0455/20/DCAP/DG/PAD du 06 février 2020 pour limiter la propagation de la pandémie

La parole est donnée au Chef de Poste de Santé aux Frontières du Port de Douala, qui a fait une évaluation dudit dispositif. Elle précise que l'une des principales mesures à prendre en application des instructions du Premier Ministre est de limiter au maximum les contacts avec les personnes dans le Port et dans les navires, d'effectuer un confinement approprié et sensibiliser tous les usagers de la place portuaire.

- 2- Echanges sur les orientations données par le DG/PAD relatives aux mesures additionnelles à appliquer sur la place portuaire.

Cette phase a commencé par les échanges qui sur les modalités de détermination des navires concernés par la mesure du Premier Ministre à savoir les navires transportant les produits sensibles et denrées de première nécessité.